

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2014

Convocations du 3 juin 2014

Présents : Mmes et MM. GILOT Bernard – CHARLON Emmanuel – DEROUX Jean-Marc – GOUGRY Anne-Marie – GUILLOT Michel – JUNCHAT François – LEFIEUX isabelle – LHOMMET Slajdana – PERRET Georges – PHILIPPE Bruno – POIRIER Pascal – ROSIER Marie-Evelyne – SCHMITT Jacques – SEDE Samerha.

Absent excusé : M. POITOU Arnaud

Secrétaire de séance : M. GUILLOT Michel

Début de séance : 18h30

❖ Fixation des loyers des logements vacants

Après échange d'arguments relatifs à la fixation du montant des logements vacants au 1^{er} juillet 2014, et après délibération, le conseil municipal décide de reconduire les montants en vigueur, sans application de l'augmentation indicielle (10 pour, 1 abstention, 3 contre), et autorise le Maire à signer les baux de location.

Slajdana Lhommet est désignée pour l'établissement des états des lieux.

❖ Désignation des membres pour la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Sur demande de l'administrateur général départemental des Finances Publiques (courrier du 11/04/2014), à la suite des dernières élections municipales, la commune doit proposer une liste de 24 contribuables de la commune ; parmi eux seront choisis par l'administration six titulaires et six suppléants qui, avec le Maire (membre de droit), constitueront la commission communale des impôts directs (CCID).

Après délibération, la liste proposée est validée par le conseil municipal (14 pour).

❖ Désignation d'un correspondant Défense

Sur demande du Préfet de la Nièvre (courrier du 08/04/2014), et après délibération, Bruno Philippe est désigné « correspondant défense » par le conseil municipal (14 pour).

Pour mémoire, les missions du correspondant défense sont axées sur le parcours citoyen, l'information sur la défense, la solidarité et la mémoire.

❖ Location emplacement place Bourdier

Par courrier en date du 07/01/2014, Mme Sandra Blanc a exprimé une requête pour exploiter une partie de la place Bourdier située en dehors des zones de circulation, pendant une partie de l'année.

Le Maire ayant donné lecture du projet de contrat de mise à disposition, et suite aux échanges d'arguments, et après délibération, le conseil municipal mandate le Maire pour finaliser le contrat avec redevance annuelle de 80 euros et émettre l'arrêté correspondant (14 pour).

❖ Déjections canines

Pour lutter contre les nombreuses incivilités liées aux déjections canines, et afin d'inciter les propriétaires de chiens à contribuer à la propreté de la commune, le Maire a pris un arrêté, faisant notamment référence aux articles L2212-11, L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En complément, le Maire expose le projet d'acquisition et d'installation de « totems » (panneaux avec affiche, sachets biodégradables, indication du montant des amendes encourues : 35 euros).

Après échange d'arguments et délibération, le conseil municipal donne mandat au Maire pour poursuivre les négociations avec les fournisseurs potentiels et mettre en œuvre l'installation des « totems » (14 pour).

❖ **Conventions avec le SIEEEN et ORANGE**

Dans le cadre des travaux relatifs à l'enfouissement des réseaux, et après délibération, le conseil municipal donne mandat au Maire pour signer les conventions avec le SIEEEN pour la rue des Ecoles et Orange pour la route d'Antibes (14 pour).

❖ **Examen des travaux et projets en cours**

- Site Internet : sur examen des premiers devis reçus, et après échange d'arguments, le conseil municipal mandate les membres de la Commission Site Web pour poursuivre les négociations et passer commande au fournisseur qui sera retenu (14 pour).
- Déplacement des compteurs du camping : sur base du compte rendu de visite ERDF établi par C. Guillaumat, le conseil municipal mandate le Maire pour mise en œuvre de la solution proposée (14 pour)
- Accès handicapés à l'Agence Postale et bibliothèque :
 - Agence postale : deux devis sont présentés par le Maire ; le conseil municipal mandate le Maire (14 pour) pour les actions suivantes :
 - Poursuivre le projet et les négociations avec les entreprises concernées
 - Prendre les contacts nécessaires avec La Poste pour la rénovation du mobilier postal
 - Mettre à disposition des associations la surface libre pour la tenue des assemblées générales et/ou réunions de bureau
 - Bibliothèque : le conseil municipal se prononce contre la suppression de la bibliothèque (9 voix contre la suppression – 5 voix pour la suppression) et donne mandat au Maire (14 pour) afin de faire établir des statistiques de fréquentation.
- Fosse du 33 route d'Antibes : après les expertises qui ont eu lieu en mai 2014, la commune est toujours en attente de la décision de la compagnie d'assurances sur la prise en charge des nouveaux coûts liés à la correction des malfaçons originelles. Le conseil municipal donne mandat :
 - Au Maire pour mettre en demeure la compagnie d'assurances d'adresser sa réponse avant le 30/06/2014
 - A la commission Travaux pour mettre en œuvre, en absence de réponse des assurances au 30/06/2014, les actions nécessaires à la suppression des nuisances causées aux locataires.
- Bulletin municipal semestriel : la prochaine parution est prévue mi-juillet sur seize pages ; le conseil municipal mandate (14 pour) la commission « Bulletin municipal » pour faire procéder à une impression externe (négociations à poursuivre) en lieu et place de l'impression en Mairie.

❖ **Admission en non-valeur**

Sur demande du comptable du Trésor (réf 058023 en date du 06/06/2014), après délibération, le conseil municipal valide (14 pour) le virement en non-valeur des sommes suivantes : 578,52 euros (eau) et 270,08 euros (assainissement).

❖ **Virements de crédits**

Après argumentation du Maire, le conseil municipal valide (14 pour) le virement des montants suivants au départ du chapitre 020 (investissement – dépenses imprévues 30 000 euros au budget primitif) :

- Affectation au programme 105 (aménagement centre bourg et route d'Antibes) : 5 000 euros ; le montant du budget révisé est donc de 11 000 euros
- Affectation au programme 106 (achat panneaux voirie) : 4 000 euros ; le montant du budget révisé est donc de 6 000 euros
- Affectation au programme 114 (création site Web) : 1 000 euros ; le montant du budget révisé est donc de 6 000 euros

Le montant du budget révisé du chapitre 020 est désormais de 20 000 euros.

❖ **Organisation du 14 juillet**

Une réunion préparatoire aura lieu lundi 30/06/2014 à 18h30 en mairie.

❖ **Questions diverses**

- Pays Bourgogne Nivernaise :
 - par courrier en date du 20/05/2014 (réf. 2014-55), le président du Pays Bourgogne Nivernaise demande une délibération pour la quote-part budgétaire de cotisation 2014, d'un montant de 170 euros ; cette cotisation s'inscrit dans le cadre du « Contrat de rivière ». Après délibération, le conseil municipal valide cette demande (14 pour) ;
 - J.M. Deroux et P. Poirier sont mandatés pour participer aux réunions.
- « Zone 30 » : une plainte co-signée de trois riverains a été reçue 17/06/2014 relativement à la nuisance sonore causée lors du passage des véhicules sur les « pavés » au droit de la poste. Le conseil municipal (14 pour) décide des actions suivantes :
 - Informer l'architecte et lui demander un argumentaire technique sur la pertinence de cette solution « pavés » et éventuellement proposer une solution alternative ; suite aux informations reçues, réponse sera faite aux plaignants
 - Mettre en suspens la commande en cours pour les pavés complémentaires
 - Obtenir un devis pour installation de panneaux éducatifs lumineux
- Proposition de vente de terrain et atelier à la commune : après discussion, la proposition n'est pas retenue.
- « ordre de mobilisation générale » : par courrier du 10/06/2014, la Préfecture de la Nièvre et le Conseil Général ont relayé le souhait du gouvernement de commémorer le centenaire de l'entrée en guerre le 2 août prochain de la manière suivante :
 - Affichage sur la porte des mairies du fac-similé de l'ordre de mobilisation générale du 2 août 1914, avec commentaire et lecture de l'affiche
 - Sonnerie du tocsin à 16h (durée une minute ; un coup par seconde)
 - Puis vin d'honneur

Le conseil municipal donne son accord (14 pour) pour participer à cette action de mémoire, en proposant aux associations d'anciens combattants de se joindre à cette commémoration et à sa préparation.

- Ramassage scolaire pour le collège : le conseil municipal décide de prendre contact avec le président du SITS pour résoudre de manière pérenne la circulation du car et assurer totalement l'accès des enfants en toute sécurité sur la place Bourdier.
- Course cycliste du 22/06/2014 : la dernière réunion préparatoire aura lieu dimanche 22 à 10h30 en salle des fêtes, avec présence des signaleurs.

Fin de séance : 22h00